NOVA SCOTIA

NOUVELLE-ÉCOSSE

Ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse

Plan de services en français 2013-2014

Rapport MRN 2013-1
Novembre 2013

[Cette page est laissée vide délibérément.]

Table des matières

1 Message du sous-ministre 1

2 Introduction et contexte 2

3 Réponse aux demandes en français 3

4 Inventaire des services en français 3

5 Coordonnateur des services en français 3

6 Progrès réalisés par rapport aux buts et objectives en 2012-2013 4

6.1 Objectif 1 - Cadre de travail et politique 4

Objectif ministériel 1.2 - Responsabilités des institutions 4

6.2 Objectif 2 - Prestation de services en français 5

Objectif ministériel 2.1 - Consultations 5
Objectif ministériel 2.2 - Communications internes 5
Objectif ministériel 2.3 - Communications avec le public 6
Objectif ministériel 2.4 - Prestation de services 6
Objectif ministériel 2.5 - Ressources humaines 7

6.3 Objectif 3 - Développement communautaire et amélioration des capacités 8

Objectif ministériel 3.1 - Préservation et essor de la communauté 8

7 Buts, objectifs et mesures pour l'année 2013-2014 8

7.1 Objectif 1 - Leadership et orientation politique 8

Objectif ministériel 1.1 - Champion des services en français 8
Objectif ministériel 1.2 - Cadres de politique, de planification et d'administration 9

7.2 Objectif 2 - Disponibilité et accessibilité des services en français 10

Objectif ministériel 2.1 - Offre active et communication avec le public 10
Objectif ministériel 2.2 - Documents d'information : imprimés ou électroniques 10
Objectif ministériel 2.3 - Ressources humaines 11

7.3 Objectif 3 - Engagement communautaire et sensibilisation 12

Objectif ministériel 3.1 - Engagement public 12
Objectif ministériel 3.2 - Conseils, agences et commissions 12
Objectif ministériel 3.3 - Processus de plainte 13

8 Priorités de la communauté acadienne et francophone 13

9 Conclusion : Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone 13

1 Message du sous-ministre

Je suis heureux de présenter le plan de services en français 2013-2014 du ministère des Ressources naturelles.

Dans un sens large, le mandat du ministère est la gestion de la biodiversité, des forêts, des ressources géologiques et des parcs provinciaux, ainsi que l'administration des terres de la Couronne de notre province. Ce rôle contribue à appuyer directement des collectivités saines à l'échelle de la province, particulièrement dans les régions rurales.

Nos actions sont guidées par notre stratégie intitulée " The Path We Share, A Natural Resources Strategy for Nova Scotia 2011-2020 ", et le travail se poursuit sur la mise en œuvre des mesures clés présentées dans la stratégie. Nos actions relatives aux services en français seront guidées par le présent plan.

Le ministère compte bien travailler avec ses partenaires et ses intervenants (du gouvernement, de l'industrie et des organismes non gouvernementaux) qui collaborent avec nous pour bâtir un avenir meilleur pour tous les Néo-Écossais grâce à une gestion responsable et durable des ressources naturelles.

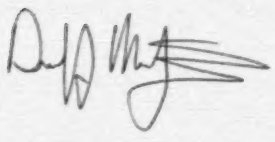

M. Duff Montgomerie
Sous ministre, Ressources naturelles

2 Introduction et contexte

La Loi sur les services en français, adoptée en décembre 2004, et le Règlement sur les services en français (entré en vigueur le 31 décembre 2006) fournissent le cadre législatif pour l'offre de services en français dans la province. Une partie du règlement inclut un modèle du contenu qui doit être présenté dans les plans de services en français. La Loi peut être consultée au http://nslegislature.ca/legc/statutes/frenchla.htm, et le Règlement au http://novascotia.ca/acadian/pub/FLS_Regulations-EN.pdf.

Un autre document qui offre des conseils sur le plan de services en français est le Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse pour les services en français 2009-2013 (à l'adresse http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/ne-ns/09-13-mod-EntenteServices-N-E-fra.pdf). Le plan stratégique fournit une orientation générale au gouvernement, et son objectif global est d'appuyer l'élaboration, la prestation et l'expansion de services gouvernementaux de qualité en français pour la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse et d'appuyer des initiatives qui vont favoriser la vitalité et l'essor de cette communauté.

Le Plan stratégique compte trois objectifs spécifiques :

Objectif 1 - Cadre de travail et politique : Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la Loi sur les services en français.

Objectif 2 - Prestation de services en français : Consulter, planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.

Objectif 3 - Développement communautaire et amélioration des capacités : Appuyer la communauté acadienne et francophone dans son développement à long terme et sa durabilité.

L'information ministérielle fournie plus loin dans le plan de 2012-2013 est regroupée en fonction de ces trois objectifs.

Un autre Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse pour les services en français est en cours d'élaboration pour la prochaine période de cinq ans, c'est-à-dire de 2013 à 2018. Le plan aura trois objectifs différents :

Objectif 1 - Leadership et orientation politique : Se faire le champion et assurer le soutien de l'élaboration des cadres de planification, d'administration et d'élaboration de politiques pour la mise en œuvre de la Loi sur les services en français et son règlement.

Objectif 2 - Disponibilité et accessibilité des services en français : Augmenter la portée des services en français et la sensibilisation à ces services par l'offre active, la communication, les ressources électroniques et sur papier, et la capacité accrue de la fonction publique d'offrir des services en français.

Objectif 3 - Engagement communautaire et sensibilisation : Favoriser la participation de la communauté acadienne et francophone et offrir des services qui appuient son développement et son essor.

L'information ministérielle fournie plus loin dans le plan de 2013-2014 est regroupée en fonction de ces trois objectifs.

3 Réponse aux demandes en français

Les cadres supérieurs du ministère ont reçu l'information décrivant les circonstances où une réponse en français est nécessaire pour répondre aux exigences du Règlement sur les services en français. Il est prévu que toute correspondance écrite en français au ministère recevra une réponse en français. Les services de traduction des Affaires acadiennes seront utilisés, au besoin.

4 Inventaire des services en français

Des pages du site Web ainsi que des publications et des rapports en ligne ont été traduits et sont maintenant accessibles en français. Il y a de l'information sur comment vivre avec les coyotes et sur l'implantation de la gestion intégrée des ressources basée sur les écosystèmes, plusieurs modules du cours, populaire sur la gestion des lots boisés, le bulletin des parcs, le Guide des parcs provinciaux pour les campeurs et de l'information sur le parc faunique provincial. Des renseignements continuent d'être ajoutés au site Web.

Des services en français sont également offerts à toute personne qui désire faire une réservation dans un parc de camping en utilisant la ligne des réservations.

5 Coordonnateur des services en français

Le coordonnateur des services en français du ministère est Peter Woolaver, stratège général (pdwoolav@gov.ns.ca).

6 Progrès réalisés par rapport aux buts et objectives en 2012-2013

6.1 Objectif 1 - Cadre de travail et politique

L'objectif était de renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la Loi sur les services en français.

Objectif ministériel 1.2 - Responsabilités des institutions

Le résultat attendu était que les institutions publiques désignées s'acquittent mieux de leurs obligations en vertu de la Loi sur les services en français et de son règlement.

L'objectif ministériel pour 2012-2013 était :

- d'appuyer les initiatives pertinentes des Affaires acadiennes.

Les mesures prévues pour 2012-2013 étaient :

- la représentation du ministère au sein du Comité de coordination des services en français;
- la transmission de l'information propre au ministère pour qu'elle soit incluse dans le rapport d'étape annuel du gouvernement sur les services en français;
- la promotion au sein du ministère des initiatives et des projets des Affaires acadiennes qui sont pertinents;
- la préparation d'une trousse d'information qui sera utilisée au sein du ministère pour expliquer et faire connaître ses responsabilités par rapport à la Loi sur les services en français.

Les progrès suivants ont été réalisé par rapport aux buts et aux objectifs pour 2012-2013 :

- Participation aux réunions du Comité de coordination des services en français;
- Transmission de l'information propre au ministère pour qu'elle soit incluse dans le rapport d'étape annuel du gouvernement sur les services en français;
- Promotion, au sein du ministère, des initiatives et projets pertinents des Affaires acadiennes, y compris les séances de formation et les dîner-causeries.

6.2 Objectif 2 - Prestation de services en français

L'objectif est de consulter la communauté et de planifier, d'élaborer et d'offrir des services en français dans les domaines prioritaires.

Objectif ministériel 2.1 - Consultations

Le résultat attendu était que les institutions publiques désignées offrent des services permettant de mieux répondre aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone déterminés lors des consultations.

L'objectif ministériel pour 2012-2013 était :

- d'offrir des occasions de tenir des consultations au moment où le ministère met en œuvre sa stratégie pour les ressources naturelles.

La mesure prévue pour 2012-2013 était :

- la sensibilisation du personnel du ministère à la nécessité d'inclure une façon d'obtenir les commentaires de la communauté acadienne et francophone lors de toute consultation entreprise durant l'année partout dans la province.

Le progrès suivant a été réalisé par rapport aux buts et aux objectifs pour 2012-2013 :

- Prestation de services de traduction lors de plusieurs sessions de consultation sur la meilleure façon d'utiliser les terres de la Couronne dans l'ouest de la Nouvelle-Écosse et sur la façon d'établir un réseau de parcs provinciaux plus durable.

Objectif ministériel 2.2 - Communications internes

Les résultats attendus sont que les fonctionnaires connaissent mieux l'approche du gouvernement en matière de prestation de services en français, Ils sont davantage conscients des questions d'ordre culturel liées à la communauté acadienne et francophone et des exigences liées à la communication en français; ils font la promotion des services en français auprès du public.

L'objectif ministériel pour 2012-2013 était :

- d'améliorer la capacité du ministère à offrir des services en français.

Les mesures prévues pour 2012-2013 étaient :

la préparation d'une liste des employés du ministère qui pourraient, sur une base ponctuelle, aider les clients qui parlent français;

- l'élaboration du matériel destiné au personnel pour l'aider à être plus sensible à la désidérabilité d'offrir des services additionnels en français.

Le progrès suivant a été réalisé par rapport aux buts et aux objectifs pour 2012-2013 :

- Identification d'un employé bilingue qui est en mesure d'aider à la préparation des réponses aux demandes reçues en français à un bureau central, relativement au mandat du ministère.

Objectif ministériel 2.3 - Communications avec le public

Le résultat attendu est que les intervenants clés et la communauté comprennent mieux l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français, de même que les programmes et les services qui leur sont offerts.

L'objectif ministériel pour 2012-2013 était :

- d'améliorer l'accès à l'information et aux services en français pour les clients.

La mesure prévue pour 2012-2013 était :

- l'amélioration du site Web pour que les clients trouvent facilement l'information fournie en français.

Le progrès suivant a été réalisé par rapport aux buts et aux objectifs pour 2012-2013 :

- Ajout de contenu supplémentaire en français sur le site Web du ministère, particulièrement en ce qui a trait aux consultations sur l'utilisation des terres de la Couronne dans l'ouest de la Nouvelle-Écosse. La consolidation du contenu en français du site Web a été reportée à l'exercice 2013-2014.

Objectif ministériel 2.4 - Prestation de services

Les résultats attendus sont que les services en français considérés comme prioritaires soient cernés, que des stratégies ou des approches relatives à la prestation de services soient mises en œuvre et que des services soient offerts.

L'objectif ministériel pour 2012-2013 était :

- l'augmentation de la quantité d'information offerte en français.

Les mesures prévues pour 2012-2013 étaient :

- la révision du contenu actuel du site Web pour déterminer quels autres renseignements il serait souhaitable d'avoir en français et la collaboration avec les Affaires acadiennes pour faire faire la traduction;
- la promotion de la traduction de nouveau matériel élaboré durant l'année.

Le progrès suivant a été réalisé par rapport aux buts et aux objectifs pour 2012-2013 :

- Ajout de contenu supplémentaire en français sur le site Web du ministère, particulièrement en ce qui a trait aux consultations sur l'utilisation des terres de la Couronne dans l'ouest de la Nouvelle-Écosse.

Objectif ministériel 2.5 - Ressources humaines

Le résultat attendu est l'augmentation de la capacité de la fonction publique d'offrir des services en français.

L'objectif ministériel pour 2012-2013 était :

- de travailler avec les Affaires acadiennes pour fournir au personnel la possibilité de suivre des cours de français.

La mesure prévue pour 2012-2013 était :

- la distribution d'information au personnel sur les cours prévus.

Le progrès suivant a été réalisé par rapport aux buts et aux objectifs pour 2012-2013 :

Préparation d'une liste des employés du ministère intéressés à être avisé des possibilités de formation linguistique en français.

6.3 Objectif 3 - Développement communautaire et amélioration des capacités

L'objectif vise à appuyer la communauté acadienne et francophone dans son développement à long terme et sa durabilité.

Objectif ministériel 3.1 - Préservation et essor de la communauté

Le résultat attendu est que le gouvernement aide les organisations communautaires acadiennes et francophones à atteindre les objectifs exprimés dans le Plan de développement global de la communauté pour 2009-2014.

L'objectif ministériel pour 2012-2013 était :

- de faire en sorte que la communauté acadienne et francophone participe aux consultations sur le réseau des parcs provinciaux.

La mesure prévue pour 2012-2013 était :

- l'examen du réseau des parcs pour créer un réseau de parcs provinciaux qui est durable à long terme et qui reflète les valeurs de la population.

Le progrès suivant a été réalisé par rapport aux buts et aux objectifs pour 2012-2013 :

- Tenue de sessions de consultation en français. Des séances en français ont eu lieu par vidéoconférence aux campus de l'Université Sainte-Anne à Halifax, Pointe-de-l'Église, Tusket, Petit-de-Grat et Grand-Etang. Deux membres du public ont participé à ces sessions.

7 Buts, objectifs et mesures pour l'année 2013-2014

7.1 Objectif 1 - Leadership et orientation politique

L'objectif est de se faire le champion et d'assurer le soutien des cadres de planification, d'administration et d'élaboration de politiques pour la mise en œuvre de la Loi sur les services en français et son règlement

Objectif ministériel 1.1 - Champion des services en français

Les résultats prévus sont que les institutions publiques désignées ont favorisé un environnement positif où les services en français sont encouragés, attendus, respectés

et appréciés, qu'elles sont informées de leurs obligations relatives aux services en français et se sont acquittées de leurs obligations prévues par la Loi sur les services en français et son règlement, qu'elles ont une vision pour assurer les progrès et ont intégré les services en français dans leurs politiques, leurs programmes et la prestation de services.

Les objectifs ministériels pour 2013-2014 sont :

- de sensibiliser davantage le personnel aux responsabilités et aux obligations relatives aux services en français;
- de participer aux initiatives dirigées par les Affaires acadiennes et d'appuyer ces initiatives.

Les mesures prévues pour 2013-2014 sont :

- l'inclusion de renseignements sur les services en français dans le manuel d'orientation à l'intention des nouveaux employés, qui est en cours d'élaboration;
- la promotion au sein du ministère des initiatives et des projets des Affaires acadiennes qui sont pertinents.

Objectif ministériel 1.2 - Cadres de politique, de planification et d'administration

Les résultats prévus sont que les institutions publiques désignées reçoivent le soutien nécessaire pour s'acquitter de leurs obligations prévues par la Loi sur les services en français et son règlement, par le biais des programmes et services des Affaires acadiennes et d'autres unités centrales de soutien, que les Affaires acadiennes appuient le ministre responsable de la Loi sur les services en français afin de l'aider à s'acquitter de ses obligations prévues par la Loi et son règlement, et que le Comité de coordination des services en français aide et conseille le ministre des Affaires acadiennes sur la mise en œuvre de la Loi sur les services en français.

L'objectif ministériel pour 2013-2014 est :

- d'offrir des conseils sur les responsabilités ministérielles en ce qui a trait à la prestation de services en français.

La mesure prévue pour 2013-2014 est :

- l'élaboration de politiques et de procédures ministérielles officielles pour expliquer les exigences liées à la prestation de services en français.

7.2 Objectif 2 - Disponibilité et accessibilité des services en français

L'objectif est d'augmenter la portée des services en français et la sensibilisation à ces services par l'offre active, la communication, les ressources électroniques et sur papier, et la capacité accrue de la fonction publique d'offrir des services en français.

Objectif ministériel 2.1 - Offre active et communication avec le public

Le gouvernement offre des communications en français de façon uniforme. La communauté acadienne et francophone est au courant des services offerts en français et de l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français. Les institutions publiques désignées ont adopté " l'offre active " de services en français et elles en font la promotion. La communauté acadienne et francophone utilise ces services. La langue française et les services en français sont visibles dans les aires publiques des édifices du gouvernement grâce à l'utilisation d'affiches en français ou bilingues, ou d'autres moyens.

L'objectif ministériel pour 2013-2014 est :

- d'augmenter le nombre d'employés qui participent au programme Bonjour!

La mesure prévue pour 2013-2014 est :

- la distribution des renseignements promotionnels sur le programme Bonjour! à l'interne pour encourager la participation d'un plus grand nombre d'employés.

Objectif ministériel 2.2 - Documents d'information : imprimés ou électroniques

La communauté acadienne et francophone a accès à des documents d'information bilingues ou en français, en format imprimé ou électronique. Les sites Web du gouvernement ont du nouveau contenu en français et sont faciles à naviguer pour les utilisateurs francophones parce qu'une approche uniforme a été adoptée.

L'objectif ministériel pour 2013-2014 est :

- d'augmenter la disponibilité des renseignements ministériels en français.

Les mesures prévues pour 2013-2014 sont :

- la sélection de nouveaux documents et des documents existants qui peuvent être traduits, et l'utilisation des services de traduction offerts par les Affaires acadiennes;
- la mise à jour et la révision des documents déjà offerts en français;
- la préparation d'une liste des employés du ministère qui pourraient, sur une base ponctuelle, aider les clients qui parlent français;
- l'élaboration du matériel destiné au personnel pour l'aider à être plus sensible à la désidérabilité d'offrir des services additionnels en français.

Objectif ministériel 2.3 - Ressources humaines

Les professionnels et gestionnaires des ressources humaines du gouvernement sont au courant de l'engagement du gouvernement visant à offrir des services en français et ils tiennent compte des exigences liées aux employés qui parlent français dans leurs activités de recrutement et de formation. La capacité de la fonction publique d'offrir des services en français a augmenté, grâce au recrutement, à la formation et à l'appui des employés francophones ou bilingues. Les fonctionnaires connaissent l'approche adoptée par le gouvernement en matière de prestation de services en français. Ils sont au courant des obligations liées à la communication, à la prestation et à la promotion des services en français, et des enjeux culturels se rapportant à la communauté acadienne et francophone.

L'objectif ministériel pour 2013-2014 est :

- d'augmenter la capacité du personnel du ministère d'offrir des services en français aux clients francophones.

Les mesures prévues pour 2013-2014 sont :

- la distribution d'information sur les obligations relatives aux services en français;
- la distribution d'information sur les possibilités liées à la formation au personnel intéressé;
- la distribution d'information sur les sources d'information techniques liées aux ressources naturelles disponibles en français.

7.3 Objectif 3 - Engagement communautaire et sensibilisation

Favoriser la participation de la communauté acadienne et francophone et offrir des services qui appuient son développement et son essor.

Objectif ministériel 3.1 - Engagement public

Les institutions publiques désignées ont engagé la communauté acadienne et francophone et sont au courant de ses besoins. Les Néo-Écossais francophones ont l'occasion de participer aux consultations du gouvernement en français.

L'objectif ministériel pour 2013-2014 est :

- de faire en sorte que la communauté acadienne et francophone participe aux consultations sur les changements législatifs effectuées par le ministère qui sont prévues au cours de l'année.

La mesure prévue pour 2013-2014 est :

- la mise en place de mécanismes pour permettre à la communauté acadienne et francophone de soumettre ses commentaires dans le cadre de tout examen législatif effectué aux cours de l'année.

Objectif ministériel 3.2 - Conseils, agences et commissions

Les Acadiens et les francophones sont au courant des possibilités de participer aux conseils, agences et commissions du gouvernement et ont soumis des candidatures.

L'objectif ministériel pour 2013-2014 est :

- de respecter les directives gouvernementales en ce qui a trait à l'annonce de postes à combler au sein des conseils, agences et commissions, et à la sélection des candidats.

La mesure prévue pour 2013-2014 est :

- le choix de candidats qualifiés pour pourvoir aux postes vacants au sein des conseils, agences commissions.

Objectif ministériel 3.3 - Processus de plainte

La communauté acadienne et francophone est au courant du processus de plainte concernant les services gouvernementaux.

L'objectif ministériel pour 2013-2014 est :

- de documenter le processus du ministère pour la réception et le traitement des plaintes.

La mesure prévue pour 2013-2014 est :

- le traitement de toute plainte reçue de façon appropriée.

8 Priorités de la communauté acadienne et francophone

Le Plan de développement global de la communauté pour 2009-2014 de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse ne contient pas d'objectifs précis par rapport au mandat du ministère de gérer les ressources naturelles et d'administrer les terres de la Couronnes. Il contient certains objectifs généraux qui s'appliquent à tous les ministères, et le ministère des Ressources naturelles appuiera plusieurs de ces objectifs en mettant en œuvre les mesures présentées dans la section précédente. Si, au cours de l'année, la communauté acadienne et francophone détermine d'autres priorités qui concernent le ministère des Ressources naturelles, celles-ci seront étudiées et une approche appropriée sera élaborée.

9 Conclusion : Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone

L'objectif principal du ministère sera d'offrir de l'information en français qui pourrait intéresser la communauté acadienne et francophone. Le rôle du ministère, particulièrement dans les régions rurales de la province, offre du soutien aux nombreuses collectivités acadiennes et francophones.